

Méthodologie adoptée par Le Cercle des amis de Guermaz
pour la réalisation du catalogue raisonné Guermaz

1. TITRES :

Les numéros attribués ne correspondent pas à la date de création des œuvres mais à la date de leur introduction dans le catalogue.

Ces numéros "d'identité" sont définitifs

Les titres sont attribués par l'auteur.

Dans les autres cas les titres sont en fonction de la représentation de la toile.

2. TECHNIQUE :

Description de la technique employée

Huile sur toile, sur bois, encre, etc.

Une aquarelle est une **peinture à l'eau sur papier**. On parle rarement de tableau pour une œuvre peinte à l'aquarelle. Quand l'aquarelle apporte de la couleur à une image produite selon d'autres techniques, on l'appelle selon le cas dessin, gravure, lithographie aquarellée ou avec rehauts d'aquarelle

Le pastel est un bâtonnet de couleur utilisé en dessin et en peinture. Il est composé de pigments, d'une charge et d'un liant. On distingue les pastels secs (tendres ou durs) des pastels gras (à l'huile ou à la cire).

La gouache (de l'italien guazzo) est une peinture à l'eau, comme l'aquarelle, mais couvrante et opaque. Le liant ou le solvant utilisé pour cette peinture est traditionnellement l'eau gommée (gomme arabique) et elle se dilue à l'eau 1. La gouache est donc une peinture à la détrempe.

3. DIMENSIONS :

Les dimensions données sont Hauteur par Largeur en cm

Les baguettes et encadrement ne font pas partie des dimensions.

4. SIGNATURE :

Les dates et endroit des signatures sont précisés.

En cas d'absence de précision, la date est estimée dans l'année du thème.

En cas d'absence de signature ou de facture, la toile est reconnue comme appartenant au peintre par un expert du peintre.

5. ILLUSTRATIONS :

Les photos de la toile sont prises le plus récemment possible.

Si la toile n'a pu être photographiée, il est précisé que l'illustration est une copie d'une photo ou que la reproduction est manquante.

La source des images doit être précisée : collectionneurs, amis, catalogues d'exposition, recherches en bibliothèque ...

6. HISTORIQUES :

Les collectionneurs sont mentionnés dans le cas d'autorisation.

Les appartenances à un musée ou autre institution sont précisées.

Dans le cas d'incertitudes, la mention Collection particulière est donnée.

En cas de vente publique mention en est faite indépendamment de son issue

7. EXPOSITIONS :

Les différentes expositions sont données dans l'ordre :

Ex : 1978, Paris, Galerie *Entremonde*

La distinction est faite entre expositions personnelles ou collectives

7. THEMES :

Les toiles ont une double numérotation, chronologique et par thème.
Pour établir des périodes, nous essayé de les classifier aussi par thèmes soit
A-B-C-D-E.
Ce classement apparait dans le menu Thèmes & Diapo

Notes :

Cette méthodologie est extraite avec de légères modifications
du catalogue raisonné de Bissière (Galerie Jeanne Bucher)

Le logiciel utilisé est Encyclia-K auquel des modifications et compléments ont été apportés à
notre demande.

Le 25 avril 2014

JC.Théodart